Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 73 (1970)

Artikel: Journal du pasteur Frêne

Autor: Frêne, Théophile-Rémy

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-549879

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

JOURNAL DU PASTEUR FRÊNE

Les documents présentés ci-après appartiennent au sixième volume du Journal. Après une première transcription fidèle, l'établissement du texte a posé des problèmes difficiles, inhérents à ce genre d'opération. Si nous nous référons aux spécialistes, nous constatons une grande diversité dans les choix. Presque autant d'opinions que d'individus, la plupart se fondant sur ce qu'ils entendent tirer personnellement de leurs travaux. Eventail qui va du manuscrit mis à la mode du jour au respect de toutes les fantaisies graphiques de l'époque.

Dans cette tâche délicate, il convient de se fixer quelques principes, de s'y tenir et de les indiquer pour que l'historien ou tout autre chercheur puisse utiliser le texte en parfaite connaissance de cause. Deux idées dominent l'énumération qui suit : respecter l'auteur et les usages de son époque tout en facilitant la lecture.

En ce qui concerne le style, aucune retouche n'a été apportée, car nous ne saurions marquer une séparation nette entre une erreur syntaxique due à une inadvertance et un usage local digne d'être conservé sans étude comparative. Le découpage originel en paragraphes a été également sauvegardé par respect de la démarche du chroniqueur et parce qu'il correspond dans une certaine mesure au rythme de la création. Par contre, pour faciliter la compréhension, la nécessité des retouches orthographiques s'impose.

L'accentuation a été modernisée, mais l'accent circonflexe est maintenu dans le cas précis où il conserve le souvenir d'un s (sûdit, toûjours). Pour les noms propres désignant les personnes et les lieux géographiques, source de renseignements pour le toponymiste par exemple, la graphie du pasteur Frêne subsiste, y

compris l'accentuation.

L'emploi fantaisiste des majuscules, la difficulté à reconnaître certaines d'entre elles de leurs correspondantes minuscules, l'inexistence du F rendent un choix malaisé. La capitale a été sauvegardée dans trois situations où son traitement présente une unité indiscutable: tout groupement ou institution politique, au sens large du terme (Mairie, Consistoire), toute relation de parenté (Epouse, Cousin), toute qualité précisant la fonction ou le métier (du Prince à la Couturière, avec une exception peut-être révélatrice, le mot paysan).

Pour le reste, nous avons conservé jusqu'aux irrégularités proposant des graphies différentes d'un mot sur le même feuillet. Les imparfaits seront en —oit et —oient, appartenir n'aura qu'un p, troupe en aura deux et requête s'écrira requette. Pourtant certains substantifs retrouvent la marque du pluriel et des

participes passés ont été complétés conformément aux règles.

Opérant par longues phrases hachées de points-virgules ou au contraire par raccourcis saisissants, Frêne est difficile à circonscrire dans une ponctuation satisfaisante. Les habitudes modernes ont été préférées aux procédés anciens par souci de clarté. Des parenthèses suppléent aux abréviations et aux termes omis.

Pour aider le lecteur et lui permettre de compléter son information, des notes numérotées renvoient aux ouvrages de référence, dont l'énoncé complet des titres se trouve dans la partie bibliographique intitulée « Etablissement des notes ».

Les sûdits Etats de la Principauté de Bâle, dirigés par Mr. Gobel, Evêque de Lydda, puis de Paris, et Mr. Rengger, jadis Conseiller du Prince, revenus les deux triomphant à Pourrentruy, et soutenus par Mr. de Mars, Commandant en chef les trouppes françoises dans la Principauté, se sont érigés en république fédérée avec celle de France sous le nom de République Rauracienne.

Le 6 décembre jeudi, Mr. Mochard de Bevillard et moi fûmes à Bellelai où nous dînâmes au réfectoire. Il y manquoit toûjours Mr. l'Abbé 2 et c'étoit toûjours Mr. le Prieur 3 qui présidoit sur les Religieux qui, au nombre d'un peu plus de la moitié, étoient restés dans la maison. Mr. Guldimann étoit encore là aussi avec ses douze Solorins . A notre retour à Tavanne, nous apprîmes que toute la Haute Paroisse de St. Imier avec celle de Courtelari s'étoit soulevée et alloit convoquer dans peu de jours une Assemblée Générale du Pays d'Erguel pour s'ériger en république renonçant au Prince qui s'étoit évadé. Mr. le Baillif e s'étoit réfugié à Bienne. Cette nouvelle nous frappa fort. Le dimanche auparavant 2 décembre, Aimé, Fils de Mr. le Bailli, et le Neveu François, de la Neuveville, Commis à Lausanne, avoient dîné chés nous. Le Prince étoit encore à Bienne. Il ne s'en alla que le 3, et l'on ne pensoit pas encore à la catastrophe.

En effet, il s'est tenu une Assemblée de Pays en Erguel, dirigée par le Maire Liomin qui s'étoit démis de sa charge; mais les Erguelistes ne sont pas d'accord et l'Assemblée a duré tout le reste de l'année et plus outre. En attendant, Mr. le Bailli n'est plus revenu, a fait venir toute sa famille et tous ses bagages de la Chatelenie à Perles où il demeure dans une des maisons de Mr. le Maire Laubscher.

Dans ce même mois, en vertu d'une proclamation de MM. de Biron, Commandant des trouppes françoises en Alsace, et de Mars,

¹ Georges-Abraham-Reinhard Moschard, pasteur (SIMON p. 343).

² Jean-Baptiste Monnin, né à Bassecourt, abbé de Bellelay dès 1784, fit profession sous le nom conventuel de P. Ambroise (FOLLETETE 1933 p. 112, SAUCY p. 268).

³ Joseph Rossé (FOLLETETE 1933 p. 118, SAUCY p. 298 et 355).

⁴ Soleurois. En vertu de la combourgeoisie de 1414, renouvelée en 1785, un piquet de douze hommes arriva à Bellelay le 30 juin 1791. MM. Guldimann et Studer le commandèrent successivement pendant la période analysée (DHBS art. évêché de Bâle, SAUCY p. 273-274 et 277).

Joseph de Roggenbach, élu en 1782 (DHBS art. Roggenbach, HELVETIA

p. 31).

Samuel Imer, grand-bailli d'Erguel dès 1783 (DHBS art. Imer).

⁷ A Courtelary. Maison où l'on déposait les produits de la dîme (GPSR).

Commandant sous lui les trouppes dans la Principauté de Bâle, les Etats de la dite Principauté se sont assemblés à Pourrentruy pour dresser la nouvelle constitution rauracienne. Le premier jour a été le 17 décembre. Notre Prévôté y a été invitée; mais nous nous y sommes refusés. En attendant Mr. de Mars a fait proscrire le Prince Joseph de Roggenbach et mettre tous ses Officiers Supérieurs et Subalternes avec les Grands Chanoines aux arrêts; non seulement notre Grand Bailli et Administrateur Mr. de Rinck mais aussi notre Lieutenant Baillival Bajol sont du nombre. Toutefois nos Maires, n'y ayant point de trouppes dans la Prévôté, en ont échappé; cependant, et ainsi que les Voebles et Justiciers, ils se sont eux-mêmes suspendus. Le 16 décembre dimanche, aucun d'eux n'osa prendre sa place à l'église à Chaindon. Ils y sont pourtant revenus quelque temps après.

Le Prince, avant de quitter Bienne, a commis ou, pour mieux dire, puisqu'il ne faisoit rien lui-même, son Conseil Aulique 10 a commis une injustice criante et insigne contre Straam le Granger 11 de la cure. Voici le fait. La Commune de Tavanne continuant ses chicanes contre Straam au sujet des florins d'habitation, etc., etc. l'avoit finalement fait traduire devant le Tribunal de la Seigneurie de M(outier)-G(randval). La sentence de ce Juge de première instance fut telle que, quoique Straam n'eût pas gagné complettement, il s'en contenta; mais la Communauté de Tavanne en appella. En novembre dernier, elle présenta une requette au Prince par quoi elle supplioit que, comme Straam s'en alloit, il plut au Prince de fixer incessamment une journée d'appel par-devant son Conseil Aulique pour réviser la sentence du Juge premier. L'appointement 12 de cette requette, au fond raisonnable, fut que Straam devoit payer à la Communauté tout ce qu'elle lui demanderoit, sauf à lui d'être restitué lorsqu'il l'obtiendroit au Tribunal d'Appel demandé, mais qui ne se tiendroit, vu les circonstances du temps, que lorsqu'il seroit possible de le tenir. Straam crut contrerequetter en demandant au Prince précisément ce que la Communauté de Tavanne avoit demandé, savoir un prompt Tribunal d'Appel; mais lorsqu'il voulut présenter sa requette, le Prince avoit déjà déniché de Bienne.

Huissiers (GODEFROY).

⁸ Ils formaient le haut chapitre de 18 membres ; établi à Arlesheim depuis 1678 (BESSIRE p. 155, DHBS art. évêché de Bâle).

Depuis 1726, le prince-évêque était assisté de quatre conseils, dont le conseil aulique ou cour de justice (BESSIRE p. 127 et 155, DHBS art. évêché de Bâle).

¹¹ Métayer, fermier (PIERREH.). ¹² Jugement, sentence (GODEFROY, ROBERT).

La Communauté de Tavanne, triomphante d'avoir obtenu plus qu'elle ne demandoit, vint en corps le 26 décembre devant chés Straam pour être payée argent comptant, sinon qu'elle enfonceroit son grenier et ses buffets, pilleroit ses grange et étables. Je crus y aller mettre le bien, mais je fus baffoué et le pauvre Straam contraint de payer argent comptant pour ne pas voir ses biens vendus au cri. Le compte de la Communauté, compris répétitions ¹³, frais, etc. quelconques, sans aucune révision ni modération, s'est monté à 138 l(ivres) de Bâle et 11 b(atz). Elle auroit pu demander tout ce qu'elle auroit voulu.

L'année 1792 a été assés fertile en blés et en foin, beaucoup en vin dans les vignobles de Suisse; mais peu ou point de fruits. Nous n'en avons pas eu à la cure le dixme de ce que nous en avons eu dans les moindres années. L'été a été assés pluvieux, sauf le mois d'août qui a été fort beau et serein. Quant aux allertes et inquiétudes de guerre et de troubles, que l'on en juge d'après ce que j'ai rapporté ci-dessus de relatif! Dieu nous donne en sa grâce de meilleures années ci-après.

Le piquet de Pierre-Pertuis ¹⁴ réduit à 4 hommes, sous le commandement de Mr. Seitz, a tenu bon jusqu'à la fin de l'année.

1793

Le 2 janvier mécredi au matin, l'on trouva sur le pont de la Couay ¹⁵ David Frêne, de Reconvilier, dit Petit Bendit, assommé roide mort. Il étoit sorti de l'auberge de la Croix-Blanche d'ici, le jour du Nouvel An environ à 10 heures du soir. On lui avoit enlevé ses culottes et ses bottes. Il passoit pour un émissaire des François et étoit prévenu d'avoir donné le coup de fusil ou d'escopete, qui mit à bas à Reconvillier Théophile Criblés de Peri en octobre.

Le piquet que dessus restant encore à Pierre-Pertuis l'a entièrement quitté le 2 janvier. Le 7 janvier lundi, Mr. Môchard arriva de Bevilard ici le matin avec son traîneau; mon Epouse et moi nous-mêmes dessus et allâmes dîner à Courtelari chés mon Frère

15 Ruisseau, affluent de la Birse (Cadastre de la municipalité de Tavannes).

¹³ Action de redemander en justice, de réclamer (ROBERT).

¹⁴ Pierre-Pertuis marquait à la fois la limite entre la prévôté de Moutier-Grandval et la seigneurie d'Erguel et celle des terres impériales. La ville de Bienne détenait depuis la fin du XIVe siècle le droit de bannière en Erguel (DHBS art. Erguel).

le Conseiller 16. Le soir, il y eut à souppé Mr. le Maire Belrichard et Mr. le Chirurgien Riz; c'étoit un beau souppé de Nouvel An. Le 8, après déjeuné, nous trois revînmes pour le dîné à Tavanne. Arrivés, nous trouvâmes Mr. Môchard de Moûtier 17 qui dînoit à l'auberge de la Croix-Blanche à Tavanne. Après dîné, il vint nous trouver à la cure et nous montra, à son Frère et à moi, une lettre qu'il écrivoit à Mgr. le Haut Inspecteur de Jenner 18 pour lui demander, en ces circonstances, une formule de prières pour les Puissances, notre Prince n'étant plus ici. Nous applaudîmes à cette lettre et nous fûmes avec lui à l'auberge sûdite où il vouloit la remettre à MM. le Bandelier 10 et les trois Députés de la Prévôté allant à Berne de la part de l'Assemblée du Pays, tenue à Moûtier le jour auparavant, pour faire à LL. EE. le rapport de ce qui s'étoit passé dans cette Assemblée et les consulter sur ce que (la) Prévôté avoit à faire, son vœu étant, abandonnée du Prince, de se constituer en état libre et de rester unie à Berne par la combourgeoisie 20. Les trois Députés étoient Gobat de Moûtier pour la Mairie de Moûtier, Louis Girod de Pontenet pour la Mairie d'Orval et Seuret de Correndelin pour celle Sous les Roches 21. Mr. le Bandelier, en présence de ces trois Députés, me remercia de la part de l'Assemblée du Pays des réflexions que je lui avois fournies et dont il avoit fait la lecture le jour précédent dans la dite Assemblée sur les observations de Mr. de Mars. Commandant les trouppes françoises dans l'Evêché, contre la Prévôté. Mr. Mochard partit ensuite pour retourner à Moûtier. Puis Mr. Mochard, notre conducteur, avec son traîneau partit aussi de chés nous contre Bévillard. Mr. le Comte d'Escherny 22 fut aussi chés nous l'après-midi ce 8 janvier. Il avoit été passer le Nouvel An à Neuchatel. Il dit à mon Epouse que Mr. de Gelieu 23, qu'il avoit vu à Neûchatel, lui avoit avoué qu'il étoit

Charles-Henri Moschard, pasteur (SIMON p. 351).

²¹ Mairies de Courrendlin et de Corban (DHBS art. Moutier).

²² François-Louis d'Escherny, Neuchâtelois ami de Rousseau et des Ency-

clopédistes, comte de l'Empire (DHBS art. Escherny).

¹⁶ Frêne ne mentionne ni frère, ni sœur dans son Journal entre 1732 et 1745. A noter que le mot est employé comme équivalent de beau-frère et de frère en l'Evangile (Journal t. I p. 1-80).

¹⁸ Poste créé en 1670. Le titulaire était chargé des visites d'églises qui avaient lieu à l'époque de la Saint-Jean (SIMON p. 175-176).

De lieu à l'époque de la Saint-Jean (SIMON p. 175-176).

De lieu à l'époque de la Saint-Jean (SIMON p. 175-176).

Control de Saint-Jean (SIMON p. 175-176).

De lieu à l'époque de la Saint-Jean (SIMON p. 175-176).

Control de la Saint-Jean (SIMON p. 175-176).

De lieu à l'époque de la Saint-Jean (SIMON p. 175-176).

Control de la Saint-Jean (SIMON p. 175-176).

De lieu à l'époque de la Saint-Jean (SIMON p. 175-176).

Control de la Saint-Jean (SIMON p. 175-176).

Control

La prévôté de Moutier-Grandval était devenue combourgeoise de Berne en 1486, à la suite du conflit qui surgit au moment de l'élection d'un nouveau prévôt (DHBS art. Moutier).

Jonas de Gélieu, pasteur à Colombier et gendre du narrateur (DHBS art. Gélieu).

l'auteur de l'excellente brochure imprimée à la date du 18 décembre 1792 contre l'érection de l'arbre de la liberté, etc., etc. J'ai appris à Courtelari cette dernière fois que j'y ai été que l'ancien Justicier Frédéric Gagnebin de Renen étoit mort autour du Nouvel An. Nous étions de même âge et je me souviens encore de lui lors que nous fûmes à la Ferriere chés Mr. son Père au pavillon l'an 1739.

Le 2 de janvier mécredi, lorsqu'au matin on annonça la découverte du cadavre de David Frêne, tué sur le pont de la Couay, j'y fus comme les autres pour voir. Il étoit couché sur le ventre, la tête tournée contre le village de Tavanne et fendue au crâne de manière que la cervelle en sortoit. Les cuisses dépouillées des culottes étoient nues, etc., beaucoup de sang. Enfin c'étoit un affreux spectacle. Les Parents vinrent chercher ce corps sur droit avec une charette.

Le 7 janvier lundi, en montant Pierre-Pertuis, je visitai les baraques vuides du piquet de Pierre-Pertuis.

Le 21 janvier lundi, Dellenbach père et fils, avec leurs vaches qui mangeoient des fourages de Straam à la cure depuis la St. Martin, s'en allèrent.

Le 30 janvier mécredi, Mr. Môchard de Bévillard nous mena sur son traîneau, mon Epouse et moi, à Bellelai où nous dînâmes à l'Abbatiale entr'autres avec Mr. Studer, nouveau Commandant du piquet de Soleure, et Madame son Epouse, fort aimables gens.

Au commencement de février, Mr. le Lieutenant et Conseiller Bajol est mort à Delémont, âgé d'environ 70 ans. Sa Fille Madame Moreau étoit morte quelques jours auparavant.

Cet hiver, Mr. le Conseiller Thouvenin, Fils de feu le Receveur du Prince, est aussi mort à Bienne dans un âge fort avancé.

Le 13 février mécredi, j'attendis fort longtemps à l'auberge de Mr. Hayl la diligence pour lui remettre une lettre à la Chaux de Fonds. Il y avoit le Maire Saunier qui se plaignoit que ses Fils l'avoient battu dans l'autre cabaret. Il étoit passablement yvre. Il tenoit beaucoup de discours et chantoit. Il y avoit aussi là entr'autres le Sr. Abraham Saunier dit le Parisien, sa Femme qui est Françoise — les deux sont revenus de Paris déjà l'automne passé et sont en pension chés le Cabaretier Hayl —, la Cathon Guerne dite aussi la Parisienne, etc. Je fus là jusqu'à 9 heures et demie du soir sans que la diligence arrivât, arrêtée par les mauvais chemins. Je remis ma lettre au Sr. Hayl et m'en revins à la maison soupper. La diligence passa enfin, mais seulement après la minuit, et prit ma lettre.

Dès lors, Mr. le Maire resta une dixaine de jours au cabaret, brouillé à raison de ses yvrogneries avec sa Femme et ses Enfans. A la fin, il se réconcilia avec eux et retourna chés eux. Ainsi se termina cette scène scandaleuse.

D'après le conseil de LL. EE. de Berne, les Prévôtois, abandonnés du Prince, prirent le parti de se faire une constitution provisoire. On nomma un Commité pour y travailler, 4 Députés par Grande Mairie et un Secrétaire pour chacune d'icelle, Mr. le Bandelier Président, en tout seize Membres. Ils furent assemblés à Moûtier sur la fin de janvier et au commencement de février. L'ouvrage fini, il falloit le faire circuler dans les Communautés de la Prévôté pour en recueillir les sentimens et les corrections, puis l'envoyer à Berne pour y mettre la dernière main. C'étoit un gros manuscript fol(io) formant un code de gouvernement républicain provisoire. L'on en avoit fait 3 copies pour les trois Mairies.

Le 17 février dimanche, jour des Brandons, beau jour que je prêchai à Tavanne où il y avoit un bel auditoire à l'église — pour l'endroit s'entend, Mr. Abraham Saunier Parisien et Madame entr'autres y étant —, l'Ambourg ²⁴ de Reconvillier Abraham Tièche dit Dauphin, le Cabaretier, et Louis Chochard vinrent l'après-midi me prier de me rendre le lendemain avec Mr. Voirol l'Anglois, l'un des forfecteurs ²⁵ de la nouvelle constitution, à Reconvillier pour assister à la lecture et examen de ce nouvel ouvrage. Donc le 18 lundi, Mr. Voirol et moi nous acheminâmes au dit Reconvillier le matin. Nous fûmes dans l'Assemblée de Commune. Je fis la lecture de la pièce en question; mais nous l'interompîmes au milieu pour aller dîner chés le Dauphin avec quelques Notables de Reconvillier. Puis je continuai et finis contre le soir ma lecture. L'on fit quelques remarques et Mr. Voirol et moi revînmes à l'entrée de la nuit à Tavanne.

Dès lors, les critiques sur le nouveau code s'augmentèrent. On me demanda de la part des Communautés de Tavanne et de Reconvillier que j'assemblasse la Paroisse le dimanche suivant 24 février à l'église de Chaindon. Cela arriva. Les Communautés n'étoient point d'accord sur le jugement à porter sur le nouveau code et généralement l'on se plaignoit que Mr. le Bandelier ne donnoit pas assés de temps pour l'examiner aux Communautés. Il y eut bien de la criaillerie. Mr. le Bandelier, averti par moi, n'étoit pas là. Enfin il fut dit que les Députés des Communautés délibéreroient davan-

²⁴ Adjoint au maire (GPSR).
²⁵ Forfecteur — variantes: forfaiteur, forfeteur, forfaicteur — est attesté comme synonyme de coupable, d'auteur d'un forfait. Aucune nuance péjorative ici. Le contexte indique une simple participation à l'élaboration de ladite constitution (GODEFROY, HUGUET).

tage là-dessus à l'Assemblée de Mairie qui ne s'étoit pas encore tenue et qui fut fixée au mardi suivant. Elle se tint en effet le 26 à Chaindon, et, touchant la constitution provisoire, il fut arrêté que l'on appelleroit la Mairie d'embas 26 à une entrevue à Pont Sapin 27, lieu de la réunion de toute la Mairie d'Orval, afin que celle-ci en entier délibérât si l'on n'instaroit 28 pas chés M. le Bandelier pour qu'incessamment et avant d'aller à Berne il convoquât une Assemblée de Pays pour revoir et si nécessaire refondre le tout avant de le présenter à Berne. Je dînai encore à Reconvillier chés le Dauphin avec lui.

Le 1(er) mars vendredi, par un beau jour l'après-midi, je fus encore chés le Dauphin à Reconvillier. Et chés lui, j'achevai de payer au Sr. Justicier J.P. Petermann ce que je lui devois encore sur les prés acquis de lui à Monto. Il nous paya au Dauphin et à moi un goûté.

Le 3 mars dimanche 20 que l'on sonnoit déjà pour aller à l'église ici à Tavanne, nous vîmes, mon Epouse et moi, depuis le poile 30 haut arriver chés nous un Officier François portant grande coquarde nationale et menant par la bride son cheval qu'il envoya au cabaret. Il venoit du côté de Bellelai. Je fus le recevoir et le trouvai au grand poile bas. Il me dit qu'il étoit ici de la part de son Général en chef, actuellement à Pourrentruy, et Commandant Suprême des trouppes de la République de France dans celle de la Rauracie 31. Que ce Général envoyoit dans toutes les Communautés ou Paroisses de la iadis Principauté de Bâle relevant de l'Empire une proclamation des trois Commissaires 32 de la Convention Nationale de France, lesquels se trouvoient à Pourrentruy, pour inviter toutes les dites Communautés à se rencontrer le 7 à Pourrentruy aux fins d'y tenir une nouvelle Assemblée Nationale de la Rauracie; que cette proclamation devoit être publiée partout ce présent jour 3e de mars dans les Paroisses à la sortie du culte public, tant catholique que protestan. Des Officiers Militaires, par ordre du sûdit Général en

²⁸ Inster: demander d'une façon pressante, insister (HUGUET).

bourg, est transcrit dans l'Anthologie jurassienne, t. I p. 82-85.

Chambre de ménage, généralement la seule à être chauffée par un poêle (PIERREH.).

Celle de Malleray (DHBS art. Malleray).
 Lieu-dit à proximité de Pontenet, situé à la limite des mairies de Tavannes et Malleray (CNS Moutier).

²⁹ L'épisode qui suit, relatif à la mission de l'Alsacien Brandès de Weissem-

³¹ Maréchal de camp Mieskowski (GAUTHEROT I p. 261-262).
³² Monnot, Laurent, Ritter, arrivés à Porrentruy dans la nuit du 19 au 20 février (BESSIRE p. 204, GAUTHEROT I p. 257, QUIQUEREZ p. 139).

chef, portoient ainsi cette proclamation dans les Paroisses ce dit jour 3 de mars. Et celui qui me parloit étoit Mr. Brandès de Weissembourg en Alsace, protestant, qui me pria d'arrêter la Paroisse à la sortie de l'église et de lui permettre de venir au sermon. Il posa sur table ses pistolets et des exemplaires de proclamation et nous fûmes à l'église où je le plaçai au banc de cure. L'action a finie, j'arrêtai la Paroisse, disant que Mr. l'Officier avoit quelque chose à leur proposer de la part des Commissaires de la Convention Nationale de la République Françoise. Là-dessus, Mr. l'Officier voulut parler, mais on l'interompit en disant que la Paroisse alloit délibér(er) si on l'écouteroit ou non et qu'on lui porteroit la décision à la cure. Il y consentit de bonne grâce et nous nous acheminâmes les deux hors de l'église avec les femmes. J'entendis quelques mauvaises paroles qu'on lâchoit contre lui en patois depuis l'église. Je pensois que, s'il dînoit à l'auberge chés David Voirol le Justicier comme il se le proposoit, qu'il pourroit y être insulté, d'où il résulteroit peut-être de très fâcheuses suites. Je l'invitai à dîné. Il accepta et je contremandai à l'auberge. A peine fûmes-nous à la maison que voici le Maire de Tavanne, le Voeble de Loveresse, Tieche Cabaretier, Ambourg de Reconvillier, etc. qui arrivèrent. Mr. Brandès prit une proclamation, commença à lire et fut interrompu par Jacob Meuschler, Ambourg de Tavanne, qui venoit annoncer depuis le temple que les Paroissiens s'y ennuyoient. Là-dessus, Mr. l'Officier prit encore de bonne grâce le parti de la complaisance, remit des exemplaires de la proclamation à ces Notables, exigeant qu'après l'avoir lue dans les Communautés on lui rapportât réponse après dîné, le plûtôt le mieux. Et ces Messieurs s'en allèrent. Au surplus, la réponse qu'il exigeoit étoit simplement de certifier que lui, Brandès, avoit publié ou du moins remis la proclamation en question et s'étoit conséquemment acquitté de sa commission. Nous dînâmes gayement. Le Sr. Braun Tailleur, qui étoit chés nous depuis 6 jours et qui y fut encore jusqu'au 7 mars, étoit aussi à table avec nous.

Après le dîné, un peu tard, Mr. le Maire de Tavanne arriva et dit à Mr. Brandès que les Communautés de la Paroisse estimoient que ces Messieurs les François s'étoient trompés en envoyant dans ce Pays des proclamations qui concernoient uniquement la République nouvelle de la Rauracie, avec laquelle la Prévôté, constamment attachée à la Suisse, ne vouloit rien avoir à faire, lui souhaittant d'ailleurs, ainsi qu'à la très illustre République Françoise, toutes sortes de prospérité. D'ailleurs, Mr. le Maire ne voulut rien donner

³³ Prédication, culte protestant (GPSR).

par écrit. Cependant, Mr. l'Officier instoit 34 pour avoir la réponse que dessus. Sur le refus du Maire, il s'échauffoit. Enfin, pour toûjours pendant cette journée mettre le bien partout, je signai un certificat comme quoi, en ma présence, le dit jour 3 de mars, dans la maison de cure, Mr. l'Officier Brandès avoit lu ou remis la proclamation dont il étoit chargé de la part de son Général à des Notables de la Paroisse. On fit chercher le cheval de Mr. l'Officier qui se contenta de mon certificat. Il prit congé fort satisfait de notre réception et partit. Quoique mal content de la Paroisse, il fut le moins mal reçu; car ses Confrères furent tous plus mal accueillis dans tous les lieux de la Prévôté. Au reste, Mr. Brandès, Lieutenant dans je ne sais plus quel bataillon de la Garde Nationale, est un jeune homme de 20 et quelques années, aimable et instruit dans la littérature latine et allemande. Sa langue maternelle est l'allemand.

Le 21 mars jeudi, mon Epouse fut à Bienne, conduite dans notre voiture par les chevaux et le Fils aîné du Sr. Justicier David Voirol. Elle reconduisoit Marianne Charpie de Bevillard, qui avoit quitté depuis quelque temps, au service de Mr. le Bailli. Il s'agissoit qu'elle accompagnât avec Mlle Junod et Mr. le Bailli lui-même sur l'Ile dans le lac de Bienne Madame la Baillive, ma Belle-Sœur, pour y séjourner pendant quelques semaines. Cette pauvre femme étoit tombée, à la suite d'une espèce d'esquinancie, en janvier à Perles en démence. On l'avoit, voyant que cela ne passoit pas, mis en pension chés Madame Moll sur le Pasquert, Mr. le Bailli continuant nécessairement son séjour à Perles et s'étant aussi mis en pension chés Mr. le Maire Wildermet 35, avec lequel il étoit Corrégent de l'Erguel depuis la fuite du Prince qui, comme on l'a scu dès lors, est logé au palais épiscopal à Constance. Mon Frère le Bailli, profitant des vacances de Pâques, vouloit tenir compagnie à sa Femme sur l'Ile où l'on espéroit qu'elle seroit encore mieux pour sa guérison que sur le Pasquert. Ma Femme dîna avec Mr. le Bailli et Mr. le Ministre Gross 36 à la Croix-Blanche à Bienne; mais Mr. le Bailli méconseilla à ma Femme de voir la sienne parce que cette visite n'auroit fait que de troubler davantage celle-ci. Mon Epouse revint heureusement le soir par un beau clair de lune. D'ailleurs, la journée avoit été fort belle.

Le 28 mars jeudi, Mr. le Conseiller et Madame, nos chers

³⁴ Voir note 28.

³⁵ Alexandre Wildermett, maire épiscopal de Bienne dès 1782, bailli d'Orvin et de Diesse (DHBS art. Wildermett).

36 Jean-Jacques Gross, pasteur à Diesse (SIMON p. 349).

Frère et Sœur, arrivèrent chés nous pour y faire leurs pâques. Ils furent à l'église le Vendredi-Saint et ils communièrent le jour de Pâques, aussi bien que Mr. Ritter, Commandant du piquet biennois, nouvellement revenu à Pierre-Pertuis la semaine précédente. Celuici m'avoit demandé la permission de communier et je l'avois placé dans le banc de cure avec Mr. le Conseiller. Le 1(er) avril lundi, Mr. le Pasteur Imer de Tramelan et Madame, et Mr. Mochard de Bevillard dînèrent chés nous. Le 2 avril après le déjeuné, Mr. le Conseiller et Madame s'en retournèrent à Courtelari.

Le 3 avril mécredi, le P. Marcel ³⁷ de Bellelai dîna chés nous. Il étoit venu planter des bornes avec les Députés de la Communauté de Tavanne autour des vergers de la cure près de la maison et du jardin de cure.

Le 7 avril dimanche, Marguerite Pecaut fut chés nous. Elle nous raconta comment David Frêne le tué, peu après l'assassinat de Théophile Criblés, l'avoit menacée de la tuer elle-même à la première occasion. Ce qui lui avoit donné une telle terreur qu'elle en avoit eu le sang gâté et ensuite, après le Nouvel An, un violent rhumatisme; mais qu'actuellement elle étoit guérie, grâce à Dieu, par l'usage qu'elle avoit fait du cresson en salade, en souppe, etc. Au reste, il a été avéré quelque temps après la mort du dit David Frêne qu'il étoit bien le meurtrier de Théophile Criblés, qu'il étoit d'ailleurs coupable de méchantes actions de divers genres et qu'il s'étoit mis sur le pied de menacer les gens de la mort, etc. On a aussi scu que les deux qui l'ont tué à son tour sont Stegman, qui étoit au piquet de Pierre-Pertuis lors de sa dissolution au commencement de janvier 1793, et David Saunier dit le Boucher. Son portefeuille a, dit-on, été envoyé à Mr. le Bailli de Nidau 38 et Dieu sait par l'ordre de qui David Frêne a été expédié.

Le même 7 avril dimanche, sur le soir, Mr. Mochard de Bevillard vint chés nous. Puis Mr. Caselli le Père avec un jeune Mr. Hürner, Fils du Chancelier d'Arau, venant d'Orbe arriva aussi chés nous. Le 8 avril lundi, Mr. Mochard et moi allâmes à Sornetan où se trouvèrent nos autres Confrères de la Prévôté. Nous avions avancé notre Colloque annuel pour rapporter les sentimens de nos

³⁷ Marcel Helg, secrétaire ou archiviste (FOLLETETE 1933 p. 101, SAUCY p. 356).

³⁸ Albert-Alexandre de Watteville, bailli de Nidau dès 1787 (DHBS art. Wattenwyl).

Consistoires ³⁰ sur l'article du projet de la constitution provisoire qui authorisoit les tirages ⁴⁰, jeux de quilles, etc. les jours de dimanche après le sermon du matin. Tous les Consistoires étoient unanimes à s'y opposer. Et nous convînmes que, lorsqu'il seroit question de présenter cette constitution à Berne, nous y enverrions une Députation pour faire à ce sujet des représentations à LL. EE. Nous nous quittâmes contre le soir, chacun s'en retournant chés lui. Il y avoit encore tant de neige à la Combe des Peux ⁴¹ qu'on y allait jusqu'aux gras de jambes. Le 10 avril, MM. Caselli et Hürner s'en allèrent après le déjeuné et Mr. Ritter, Commandant du piquet de Pierre-Pertuis, dîna chés nous.

Le 11 avril jeudi, je trouvai par hazard dans le Dictionnaire de Moreri à l'article Corbichon la notice d'un livre que feu Villars, Meunier de Frinvillier, nous avoit pretté en 1739, in quarto en lettres gottiques avec des figures en taille de bois: Le Grand Propriétaire des Choses. Dès lors, je n'en avois jamais pu avoir de renseignement, non obstant mes recherches, jusqu'à la découverte qui donne lieu à cette remarque.

Le 23 avril mardi, Mr. Monin ¹², Frère de Mr. l'Abbé de Bellelai, dîna chés nous. Il alloit joindre Mr. l'Abbé résident dans un château près de Soleure. Il étoit allarmé de la prétendue arrivée des François au couvent de Bellelai, à laquelle en effet l'on s'attendoit d'après les bruits courrant depuis le matin. Je fus l'après-midi à Reconvillier où j'engageai le Cousin David Frêne à partir le soir contre Bellelai pour s'informer de ce qui en étoit. L'Ambourg, le Sr. Abraham Tieche Dauphin Cabaretier, agit de concert avec moi pour envoyer cet exprès. Je bus un verre de vin avec le dit Cabaretier et Jaques Tieche chés Barbel qui paya pour moi. Il y avoit chés le Dauphin une Couturière, jeune et jolie Veuve, Catherine Feusier de Sacourt. Son Mari étoit Jean Jaques Pic, jeune homme de Travers, mort d'éthésie ⁴³ il y a quelques années au dit Sacourt. Ces jeunes Mariés ont eu une Fille qui vit.

Le 24 avril mécredi, je fus à Soncebo au cabaret chés Mr. Gysi remettre des lettres pour la diligence. J'y vis Mr. Niejan qui, depuis quelque temps, avoit quitté le service de France.

Dans la Prévôté, les anciens, membres des consistoires, étaient nommés par Berne. Le maire et le pasteur faisaient partie de ces tribunaux ecclésiastiques dont la surveillance s'exerçait en trois domaines: la croyance, le culte, les mœurs (SIMON p. 65-67).

⁴⁰ Tirs avec armes à feu ou arc (PIERREH.).

⁴¹ Lieu-dit de la commune de Sornetan, direction Le Fuet (CNS Bellelay).
⁴² François Monnin, substitut du bailli de Saignelégier (SAUCY p. 280).

⁴³ Ethésie ou étisie: mot confondu avec phtisie (PIERREH.).

Le 27 avril samedi, Annelet Grojean dit Perregaux nous vint voir. Elle venoit de quitter le service de Madame des Chappelles de l'Ile de St. Domingue. Elle y avoit passé l'hiver dans la maison que cette Dame retenoit près de l'église de la Maladiere de Mr. le Bourguemêtre Moser. Aujourd'hui, elle demeure dans le bâtiment de Rockhall qu'elle a acquis de Madame Imer. Et c'est en y allant demeurer qu'Annelet l'a quittée. Au dire de celle-ci, Madame des Chapelles est une femme de 40 ans, ayant avec soi son Fils, sa Fille et un Neveu, tous gens d'une vingtaine d'années ou moins. D'ailleurs, Madame des Chapelles est une grande et corpulente femme, ayant des jambes aussi grosses que les cuisses d'Annelet, et sa taille est plus haute que celle d'Annelet quoique puissante. Elle passe pour fort riche. Son Mari n'est pas avec, mais il vit encore.

Le 30 avril mardi, Mr. le Bailli d'Erguel, venant de Perles avec son Secrétaire le Cousin Perrot, nous fit visite. Il étoit avec sa voiture et ses chevaux conduits par son Valet Joseph. Il nous dit que sa Femme, toûjours en démence, étoit chés un Médecin à Kilchberg 4. D'ailleurs il se porte bien; du moins il a bon visage. Je ne l'avois point vu depuis son départ de Courtelari et de celui du Prince, de Bienne, qui l'avoit précédé de quelques jours. Mr. le Bailli m'apprit que le pauvre Prince n'avoit quitté Bienne que sur le consilium abeundi 45 que lui en avoit donné Berne qui paroissoit avoir beaucoup diminué sa bonne volonté envers lui. Le 1(er) mai mécredi, l'après-midi, Mr. le Bailli et compagnie s'en allèrent. Mr. Ritter du piquet avoit dîné avec nous.

Il y avoit encore eu une allerte le mardi 30 avril, comme si les François arrivoient à Bellelai. Mr. le Bailli, venant ici, avoit été averti à la Rochenette que les François occuppoient déjà Tavanne. Non obstant quel avertissement, il continua sa route. Tous ces bruits étoient encore faux. Ils avoient néanmoins fait une telle impression à Bienne que Mr. Wildermett, Fils de Mr. le Maire, et Mr. Ritter du piquet furent envoyés à Bellelai pour savoir de quoi il tournoit. Mr. Ritter repassa chés nous, rapportant qu'aucun François n'avoit encore paru à Bellelai.

Le 9 mai jour d'Ascension, Mr. Ritter dîna encore chés nous et il s'en alla de Pierre-Pertuis avec toute sa petite trouppe. Et Pierre-Pertuis fut ainsi abandonné de nouveau le 10 mai vendredi.

⁴⁵ Sur le conseil de s'éloigner.

Deux localités de ce nom existent en Suisse, l'une dans le canton de Bâle-Campagne, l'autre dans celui de Zurich. Il s'agit plutôt d'une déformation de Kirchberg, BE (DHBS art. Kilchberg et Kirchberg).

Le même 10 mai vendredi, je fus l'après-midi à Sombeval chés Mr. le Maire 46 qui étoit prévenu. Mr. l'Ancien Desvoignes de Sacourt survint ensuite. Mr. le Maire dressa une obligation par laquelle je me constituai redevable à Mr. l'Ancien de 45 louis. Nous bûmes ensuite les trois ensemble une couple de bouteilles. Mr. l'Ancien Desvoignes et moi revînmes contre le soir chacun chés soi.

Le 14 mai mardi, jour de la foire de Chaindon, Mr. le P. Marcel Helg, Archiviste de Bellelai, vint avec un Couvreur de Bassecourt visiter la toiture de l'église de Tavanne qui n'avoit pas été tenue depuis 1752, qu'on l'avoit faite toute neuve en échandolettes ⁴⁷. Je m'en souvenois, fonctionnant alors pour Mr. Perregaux ⁴⁸ qui étoit à Paris. L'un et l'autre dînèrent chés nous. Le Couvreur est un des Frères Bourgnon de Bassecourt, fameux Couvreurs de toit en bois et en tuiles. Leur Père étoit déjà le Couvreur de 1752.

Le 12 mai dimanche, mon Frère le Conseiller vint faire chés nous sa communion de Pentecôte. C'étoit à Tavanne.

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, il faut savoir que les quatre Villages formant la Courtine de Bellelai, sç(avoir) Les Genevez, La Joux, Rebevillier et Fornet Dessus, s'étant d'abord joints aux Etats de la Principauté de Bâle, qui s'étoient formés en République Rauracienne, et voyant ensuite que cette nouvelle république alloit s'amalguer ⁴⁰ à celle de France sous le nom du Département du Mont-Terrible, ces quatre Villages-là prirent le parti de s'en détacher et réussirent, par l'intervention de Bellelai, à être compris chés Mr. Barthelemi, Ambassadeur de France en Suisse, dans la Neutralité Helvétique ⁵⁰. Cesi s'étoit nouvellement passé sur la fin d'avril ou au commencement de mai.

Le 19 mai jour de la Pentecôte, Mr. Paumier, Curé de St. Braix, arriva chés nous l'après-midi. Il étoit émigré ainsi qu'à peu près tous les Ecclésiastiques du Département du Mont-Terrible, sommés de prêter dans la huitaine le serment civique introduit dans la République Françoise. A défaut de quoi, ils devoient être transférés dans les Isles de l'Amérique, telles que la Guyane, etc. Le jour précédent 18 mai, l'Abbé Theurillat, vieillard retiré à St. Braix, avoit aussi

Jean-Henri Bourquin (RAIS p. 285).
 Bardeaux (LITTRE, voir échandole).

⁴⁸ François-Louis Perregaux, prédécesseur de Frêne à la cure de Tavannes (SIMON p. 362).

⁴⁹ S'amalgamer.

⁵⁰ Un accord passé le 28 août 1792 à Delémont entre les commissaires de l'Assemblée législative Carnot, Prieur de la Côte-d'Or et Coustard et les bourgmestre et chancelier de Bienne Moser et Neuhaus avait établi la neutralité du Sud de l'Evêché à titre provisoire (SURATTEAU p. 34-35).

passé chés nous, émigré de même et allant en Suisse. Mr. Paumier auroit voulu rester à Tavanne. Je lui donnai une lettre à Madame la Veuve Mairesse Saunier, demeurant chés Mr. le Pasteur Imer, son Gendre, à Tramelan, pour lui proposer de lui louer sa maison à Tavanne. Il partit avec ma dite lettre pour Tramelan.

Mr. le Pasteur Ballif de Sornetan arriva chés nous le même soir de Pentecôte. Nous voulions partir le lendemain ensemble pour la Classe de Nidau 51 qui se tenoit le surlendemain.

Le dit lendemain de la Pentecôte 20 mai, lundi à 4 heures du matin, Jacob la Cornette vint frapper à notre porte pour nous dire que les François s'étoient emparés pendant la nuit du couvent de Bellelai. Quelque frappante que fût cette nouvelle, elle ne fit pas tant d'impression sur nous, sur moi en particulier, parce que nous avions déjà eu du passé quelques fausses allertes de ce genre. Néanmoins l'on se leva. Mr. Ballif alla au Village où il devoit déjà y avoir beaucoup de gens devant les auberges qui se sauvoient des environs de Bellelai 52. Environ 6 heures, voici le P. Wilhelm Soûprieur 53, accompagné d'un Mr. Robert, nous annonçant qu'il n'y avoit plus de sûreté à Bellelai; qu'à la vérité les François n'étoient pas encore au couvent, mais qu'ils étoient déjà à Beroai si avec des canons. Je l'accompagnai au Village où nous trouvâmes en effet bien des gens qui se sauvoient à pied, à cheval, à char à banc, hommes et femmes. Apprennant que Mr. l'Abbé venoit à la cure, Mr. le P. Soûprieur, Mr. Ballif et moi vînmes le recevoir. Nous le trouvâmes sur la Condemine 55 près de chés les Yonckres 56 avec Mr. le P. Joseph Prieur (et) plusieurs autres Religieux, le Recteur de Saigne Leger 57, sa Sœur, etc., etc. On arriva à la cure. Nos chambres se remplirent. L'on alluma du feu à la salle quoique non rangée. En un mot, c'étoit cohue. Mr. l'Abbé avoit dit en partant de Bellelai: « Ceux qui voudront se sauveront avec moi, ceux qui voudront resteront. » Plus de la moitié restèrent, ainsi que Mr. Studer 58 avec son monde et Madame. Cependant les affaires s'éclaircissoient. Voici le fait. La

⁵² Episode partiellement transcrit, mais de façon très approximative, dans SAUCY p. 287-288 et dans la « Revue jurassienne » 18, 1904 p. 276.

⁵³ Wilhelm Rosé (FOLLETETE 1933 p. 118, SAUCY p. 355). ⁵⁴ Béroie: lieu-dit au nord de Bellelay (CNS Bellelay).

⁵⁶ Vraisemblablement chez les Junker.

⁵⁸ Nouveau commandant de la sauvegarde soleuroise.

⁵¹ Les quatre pasteurs de la Prévôté et celui de la Montagne de Diesse avaient été rattachés à la Classe de Nidau par LL. EE. de Berne (SIMON p. 53).

⁵⁵ Désigne une certaine étendue de terre labourable, souvent difficile à distinguer d'un nom de lieu. Lieu-dit Les Condémines à Reconvilier (cadastres des municipalités de Tavannes et de Reconvilier, GPSR).

⁵⁷ Joseph-Servais Maître (FOLLETETE 1931 p. 177, SAUCY p. 288 et 293).

nuit, un peu après la minuit, les François à l'improviste fondirent sur les Villages de la Courtine et vinrent avec des canons jusques sur Beroai. Aussitôt que l'allarme fut répandue au couvent, Mr. Studer envoya son Fils, jeune Officier plein de valeur et de prudence, au Commandant François 50 pour lui demander raison de cette invasion subite, d'autant plus que Mr. Barthelemi avoit n'aguères reconnu la Neutralité Helvétique de la Courtine de Bellelai. Le Commandant répondit fièrement que le Citoyen Barthelemi avoit outrepassé ses pouvoirs, que le Département du Mont-Terrible, auquel la dite Courtine s'étoit réunie lorsqu'il étoit la République Rauracienne, entendoit que cette même Courtine dût suivre le sort du Département, devenu Membre de la République Françoise. Quant à l'Abbaye même, le Commandant déclara qu'il n'avoit pas ordre d'y toucher; mais qu'il alloit obliger, de gré ou de force, les habitans de la Courtine à se rendre au Département du Mont-Terrible. Et sur ce qu'on lui représenta que ses trouppes, se trouvant à Beroai, étoient déjà sur la propriété de Bellelai, tout de suite, il les fit retirer et renvoya les canons. Mr. l'Abbé, au fait de cette nouvelle, se rassura un peu, mais non assés pour retourner au couvent. On dîna au poile derrière. Nous étions 18 à table. Nous n'avions pas fini encore que voici MM. les deux Chanoines Bilieux, celui de St. Ursanne et celui de Moûtier, et MM. nos trois autres Collègues de la Prévôté, allant à la Classe de Nidau, qui arrivèrent. Ils se mirent à table pour boire un verre de vin de collation, car d'ailleurs ils avoient dîné à la cure de Bevillard. Levés de tables, ces derniers venus continuèrent leur route contre Bienne, excepté Mr. Mochard de Moûtier qui, craignant une invasion des François du côté de Courrendelin comme l'on en craignoit une du côté de Bellelai, s'en retourna chés lui. MM. Bilieux alloient rejoindre un troisième Frère, Chanoine à Zurzach 61. D'autres s'en allèrent aussi de chés nous. Nous eûmes à soupper et pour coucher Mr. l'Abbé, le P. Prieur, le P. Celerier, le P. Ludolf 62 et trois autres Religieux. On souppa au petit poile bas et Mr. l'Abbé coucha au grand poile

⁵⁰ Général Monter (GAUTHEROT II p. 458-459, QUIQUEREZ p. 235, SAUCY p. 289).

⁶⁰ Samuel Himely, pasteur de Court et Grandval, et les frères Moschard, respectivement ministres à Moutier et à Bévilard (SIMON p. 343, 347 et 351).
⁶¹ Aloys-Joseph-Melchior et Pierre-Joseph-Ignace de Billieux, l'un chanoine de Saint-Ursanne, l'autre de Moutier-Grandval, allaient rejoindre leur frère Joseph-Bernard à Zurzach AG (FOLLETETE 1931 p. 110-111, RAIS p. 196-197).

62 Charles Steullet, cellérier ou économe (FOLLETETE 1933 p. 120, SAUCY p. 305 et 356) et Ludolphe Renaud, senior, curé de Bassecourt (FOLLETETE 1933 p. 117, SAUCY p. 355).

bas, le P. Prieur dans la chambre à côté de notre poile haut. Les cinq autres couchèrent dans les trois lits du poile derrière. Le Recteur de Seigne-Leger qui avoit dîné chés nous fut dès lors à l'auberge chés le Justicier Voirol. Le 21 mardi, Mr. l'Abbé resta encore chés nous. Mr. le Prieur retourna à Bellelai, mais plusieurs Religieux restèrent de même encore chés nous. Mr. Beguelin de la Rochenette a vec un Mr. Henzeli, jeune Abbé émigré, de Pourrentruy, aimable homme retiré à la dite Rochenette, vint faire visite à Mr. l'Abbé. Mr. le Recteur de Saigne Leger étoit aussi toûjours à la cure, excepté les repas qu'il alloit prendre à l'auberge où il logeoit. La Paroisse de Tavanne et Chaindon forma un piquet de douze hommes au moulin de la Rouge Eau 4, commandé par le Sr. Louis Chochard de Reconvillier. La nuit précédente, une garde de douze Tavannois, commandés par le Greffier Guerne, avoit aussi été placée auprès de la cure pour la sûreté de Mr. l'Abbé. Leur Vedette 65 étoit sur la tour de l'église. Mais la nuit suivante du mardi au mécredi, puisque le piquet de la Rouge Eau étoit établi, il n'y eut plus de sentinelle à Tavanne que le Guet ordinaire. Le dit mardi 21 mai, Mr. Mochard de Bevillard, venant de la Classe, passa chés nous. Et le soir, voici arriver un saume 66 de vin de Bellelai dont Mr. l'Abbé nous faisoit cadeau. Le 22 mécredi, il dîna encore chés nous avec les Religieux qui étoient restés avec lui et Mr. Ballif de Sornetan, revenant de Nidau. Mr. l'Abbé, qui avoit écr(it) ou envoyé à Soleure, Nidau, Berne, n'en recevant que des nouvelles vagues, insignifiantes et peu propres à le rassurer, prit le parti d'aller coucher ce soir à Soncebos. Il prit avant de partir un bouillon dans le petit poile bas, seul, en sanglottant. Il n'y avoit que ma Femme et moi, vivement touchés de son affliction. Il partit ainsi de nuit avec Mr. le Recteur de Seigne-Leger et quelques-uns de ses Religieux. Il en resta chés nous. Le 23, ils s'en allèrent tous après le déjeuné, excepté PP. Adrien 67 et Celerier. Le 24, P. Celerier et moi fûmes à Soncebos l'après dîné voir Mr. l'Abbé à l'auberge chés Mr. Gysi. Il y avoit quelques Pères de Bellelai, Mr. le Recteur de Saigne Leger et un Mr. l'Abbé Arsot, Bourguignon émigré. Le P. Celerier et moi revînmes le soir à Tavanne; mais le P. Adrien étoit allé joindre Mr. l'Abbé à Soncebos. Enfin le 25 samedi, P. Charles Célerier, qui avoit toûjours été chés nous depuis le lundi, s'en

⁶³ David-Louis Béguelin, major des milices de l'Erguel (RAIS p. 127).
64 Au-dessus du Fuet (CNS Bellelay).

⁶⁵ Garde ou poste où se trouve le garde (ROBERT). 66 Saum ou muid: mesure de liquides (PIÈRREH.). 67 Adrien Boillat (MULINEN p. 223, SAUCY p. 357).

retourna à Bellelai l'après dîné. Ainsi se passa la semaine. Au surplus, MM. de Bellelai avoient encore sauvé à Tavanne plusieurs chars de bagage, un entr'autres à la cure. Ils firent retourner quelque chose du plus nécessaire au couvent quand le danger fut un peu passé; mais le principal fut conduit à Soncebos, de là à Bienne.

Ensuite de la visite que le P. Marcel avoit faite avec le Couvreur, et avec l'Ambourg Meuschler et le Luminier de Tavanne le 14 mai, la refaction de la toiture de l'église de Tavanne ayant été jugée absolument nécessaire, les sûdits Frères Couvreurs, au nombre de trois, vinrent se mettre à l'ouvrage la sûdite semaine du 19 au 26 mai. Ils faisoient les échandolettes à notre devant hui de MM. de Bellelai m'avoient confié quelques grouppes d'argent et quelques petits effets.

Le 27 mai lundi l'après-midi, je m'acheminai pour aller encore coucher à Bienne; mais, près de Soncebos, il survint une si forte pluye que j'entrai dans l'auberge de Mr. Gysi et que je pris le parti d'y rester. Mr. l'Abbé et P. Adrien s'en étoient allés à Bienne sur la fin de la semaine précédente. Je souppai avec Mr. le Recteur de Saigne-Leger et Mr. l'Abbé d'Arsot qui étoient encore là. Le 28 mai mardi, je partis de l'auberge de Soncebos à 3 heures du matin. l'allai déjeuner à Bienne à la Croix-Blanche. Après quoi, je fus chés le Bailli de Nidau, Mr. de Watteville, à raison d'une difficulté que i'avois avec Christen Straam qui avoit enfin quitté Tavanne avec ses gens le lundi 20 mai après un séjour de 17 ans. Sa Mère, vieille femme qui étoit venue avec lui à Tavanne, étant encore en vie, s'en alla avec. De là revenant, je fus saluer Mr. l'Abbé dans sa maison, introduit par le P. Adrien que j'avois rencontré en rue. Mr. l'Abbé, que je trouvai assis auprès du feu dans la cuisine, me recut des plus cordialement. Je partis ensuite pour Perles où je me rendis dans la maison de Mr. le Maire Laubscher où loge mon Frère le Bailli. Je trouvai à l'entrée Mr. Laubscher, puis Marianne Charpie, la Servante de mon Frère, qui étoit en ce moment avec Mr. le Maire Wildermet à Grange chés Mr. de Kempf, Bailli de Saigneleger, retiré là. (Ces) trois Messieurs composent la Régence d'Erguel ordonnée provisoirement par le Prince. Mon Frère le Bailli revint pour le dîné que je pris avec lui. Mr. le Maire Laubscher et Mr. le Secrétaire Perrot dînèrent avec nous. Nous fûmes ensuite chés Mr. le Maire Wildermet qui, depuis longtemps et nonobstant sa Mairie de Bienne, demeure dans sa maison de Perles. J'en obtins un mandat

68 Chargé d'éclairer l'église (GODEFROY).

⁶⁹ Sorte de vestibule entre la porte cochère et la porte de l'aire de la grange.

seigneurial de la Seigneurie de Diesse à Christen Straam en son moulin de Lamboin où il s'étoit retiré, son Fils y étant Meunier depuis déjà deux ans, qui lui enjoignoi(t) de me payer la rente de sa ferme de la cure de Tavanne 1792 ou de venir alléguer ses raisons devant la Seigneurie, le tout dans la huitaine. Mr. le Maire signa le mandat, laissant la place pour la signature de Mr. le Bailli de Nidau. Je partis de Perles, accompagné de mon Frère le Bailli jusqu'à moitié chemin de Bougean. J'arrivai à Bienne environ à huit heures du soir. Je logeai à la Croix-Blanche. Le lendemain 29 mécredi matin, je fus encore à Nidau chés Mr. le Bailli qui me signa aussi le mandat. L'après-midi, je m'acheminai contre le Werthof où je voulois assurer de la graine de fenasse. A la Neue Stadt, je rencontrai le Cousin Major Witz qui, informé où j'allais, voulut être de la partie. Nous prîmes par Nidau et passâmes par Jeis, petit mais bon Village auprès du coteau dit le Jeisberg 70, boisé d'une belle forêt et garni en quelques endroits de vignobles. Nous arrivâmes au Werthof. C'étoit jadis un vaste et beau bien de campagne apartenant à des Frères de la famille Tschiffeli de Berne, qui se nommoient en conséquence die Sieben Brüder Tschiffeli von Werth 11. La vacherie 12 de Wert alloit avec. On la voit depuis le Werthof qui, je crois, apartenoit encore lorsque j'y fus avec mes Père et Mère, etc. en 1736 à ces anciens propriétaires qui, dès lors, l'on(t) vendu à des paysans des environs qui l'ont partagé en plusieurs petits biens aujourdhui très bien cultivés et où l'on a bâti plusieurs maisons qui font une file d'un quart de lieue et plus de long. La grande maison de maître où nous fûmes (en) 1736 est aujourd'hui le cabaret où je ne fus pas cette fois-ci. Le Cousin Witz me mena chés un paysan de sa connoissance où j'assurai pour l'automne prochain 24 mesures graine de fenasse. Nous revînmes par le Village de Worben dont les bains, où nous fûmes en 1736, sont à peu de distance, puis par Stud, autre grand Village à l'extrémité du Jeisberg. Nous traversâmes à Brück 13 la Tiele dans un bac ou bateau conduit par un homme et une jeune fille, grande et vigoureuse paysanne, et nous arrivâmes ainsi à Bienne sans passer à Nidau. Le 30 jeudi, je fus chés le dit Cousin Witz, âgé de 60 ans, vieux garçon tenant ménage avec une Servante à la Neue Stadt. Je fus chés Mr. Wildermet Fils, Receveur demeurant dans la maison de Bellelai, chés Mr. Witz le Peintre, etc. Je fus aussi l'avant dîné

⁷⁰ Jens, Jensberg (DHBS art. Jens et Jensberg).

72 Métairie, étable à vaches (ROBERT).

⁷¹ En caractères gothiques allemands dans le manuscrit.

¹³ Studen, Brügg (DHBS art. Studen et Brügg).

chés Madame la Docteure Scholl, demeurant actuellement dans la belle saison à sa campagne hors de la porte de Nidau. Madame sa Fille, sç(avoir) Madame de Vieussieu, étoit partie ce même matin pour Pourrentruy joindre son Mari, Mr. de Vieussieu, Genevois au service de la République de France et récemment envoyé dans le Département du Mont-Terrible en qualité de Général en chef des trouppes françoises qui s'y trouvent. Je dînai à la Croix-Blanche, mon auberge, avec Mr. le Maire Cellier de Nodz auquel, comme au Maire de la Seigneurie de Diesse, je remis mon mandat à signifier à Straam, et avec son Epouse, mariée depuis une couple de semaines. C'est une Demoiselle Huguenet de Diesse. L'après-midi, je fus chés Mr. le Banneret Haas qui me reçut fort poliment, aussi bien que son Epouse, la Cousine Cathon Perrot, et sa Belle-Sœur, la Cousine Sophie, qui a eu demeuré chés nous à Peri en 1749. J'y pris le caffé. Je fus aussi chés Mr. Jersing où j'avois déjà été le jour auparavant. Curieux de voir où se divisoient les deux branches de la Suse qui passent par Bienne et qui se réunissent sous le pont de la Croix-Blanche, je sortis par la porte d'embas contre la Champagne le long des granges. A droite, j'en vis une d'ouverte. Je la traversai, j'entrai dans un petit jardin sur le bord d'une (des) deus branches de la Suse où je trouvai Madame la Conseillère Blösch à qui ce jardin apartient. Nous fûmes assés surpris de nous rencontrer là. La pluye et la nuit venant, je discontinuai ma course et retournai à la Croix-Blanche. Le vendredi 31 mai, je revins pour le dîné à la maison après avoir passé un moment chés les Cousins Evalet et Criblés. Ceux-ci font une grande augmentation à leur maison.

La constitution provisoire de la Prévôté, conseillée par Berne, autorisée par le Prince et selon laquelle, en attendant, ce petit pays forme une république, étant approuvée par les Communautés, fut portée cette semaine à Berne par Mr. le Bandelier, par Mr. Môchard, Président du Conseil Suprême de la Prévôté, par Mr. Desvoignes Procureur et Briselance, Secrétaire du dit Conseil. C'étoit dans le but qu'elle fût revue et approuvée par LL. EE. qui, en effet, après quelques petites corrections, y donnèrent leur pleine sanction. Ces Députés étoient encore chargés de réclamer le secours éventuel de LL. EE. contre les François en cas d'attaque ou d'irruption. On leur donna les assurances les plus fortes que non seulement Berne mais tout le Corps Helvétique viendroient au secours de la Prévôté. Enfin jamais Députation ne fut mieux reçue que celle-ci de la Prévôté à Berne. On les traita au Faucon de la part de LL. EE. Des Membres de l'Etat leur tinrent compagnie, etc., etc.

La fin de may et le commencement de juin ont été fort froids. En revenant de Bienne le 31 mai, je trouvai la neige le long des chemins à la Rochenette. Il avoit neigé abondamment à Tavanne, ainsi qu'il fit encore 1er juin. La nuit du 1(er) au 2 juin, il fit une rude gelée qui, à ce que l'on a dit ensuite, a fait beaucoup de tort aux vignes. Nous fûmes obligés ici de réchauffer les fourneaux des poëles pendant quelques jours.

Lors du voyage en dernier lieu des Députés de la Prévôté à Berne, on les assura, tout en leur promettant du secours comme sus est dit, qu'ils n'avoient rien à craindre des François. Toutefois, on leur conseilla de tenir des piquets aux passages des frontières les plus aisés à franchir, pendant que les trouppes françoises seroient si près dans le voisinage: crainte des incursions des marodeurs, etc. On a suivi ce conseil et la Prévôté a actuellement des piquets ou gardes au moulin de la Rouge-Eau, à Courrendelin, à Fornet Dessous, à Corban et à la gorge d'Eslay contre Vermes. Le premier de ces piquets est de 8 hommes, les autres de quatre hommes chacun. Ecrit ce 14 juin.

A

DOCUMENTS CONSULTÉS

Archives de l'Etat de Neuchâtel:

Journal du pasteur Frêne, manuscrit, 7 volumes in-8.

Archives de l'ancien Evêché de Bâle, Porrentruy:

Pages - Cavaliers - Erguel: Greffiers. E nos 1 - 3

Erguel: Grands baillis - Médecins avec le titre honoraire de E nos 4a-6 médecins de S. A. en Erguel - Maires - Officiers subalternes.

Archives municipales, Corgémont:

Fonds « Morel et Bandelier » (notamment Correspondances Th.-R. Frêne et M.-M. Frêne, documents réunis par le pasteur Frêne).

BIBLIOGRAPHIE

Introduction:

« Actes de la Société jurassienne d'Emulation »

1866 pp. 20-21, 125-131

pp. 100-102 1868

1869 pp. 26-27

pp. 18, 38-39, 213-267 1871

1892 pp. 89-93

1922 pp. 22-42

pp. 183-193 1942

1963 pp. 5-71

1965-66 pp. 113-281

« Musée neuchâtelois »

1877 pp. 21-25, 122-124, 139-145, 192-194, 240-244, 264-267, 289-290

1878 pp. 59-64

pp. 113-135 1924

Walzer P.-O. (sous la direction de): Anthologie jurassienne, Porrentruy 1964, 2 vol., 1120 p.

Politique extérieure:

Bessire P.-O.: Histoire du Jura bernois, Porrentruy 1935, 444 p.

Clémençon, abbé: Réflexions sur les observations naturelles et politiques... du

général Demars, « Actes » 1898, pp. 201-216.

Folletête C.: Documents inédits sur l'histoire de la Révolution dans l'ancien Evêché de Bâle, « Actes » 1893-97, pp. 132-218 et 1898, pp. 1-66.

Folletête C.: La Prévôté de Moutier-Grandval pendant la Révolution, « Actes » 1890, pp. 71-227.

Gautherot G.: Un casus belli franco-helvétique en 1792 et 1793, « Revue des questions historiques » 1905, pp. 84-102.

Gautherot G.: La Grande Révolution dans le Val de Saint-Imier. 1792-1797, « Jahrb. f. schweiz. Gesch. » 1905, pp. 145-196.

Gautherot G.: La Lutte d'une abbaye jurassienne contre la Révolution française, Bellelay de 1792 à 1798, «Revue de Fribourg» 1903, pp. 449-465, 563-574.

Gautherot G.: La Révolution française dans l'ancien Evêché de Bâle, Paris 1908, 2 vol., 600 p.

Godechot J.: La Grande Nation, Paris 1956, 2 vol., 1115 p.

Joliat H.: Documents sur la seigneurie d'Erguel, « Actes » 1951, pp. 135-164 et 1953, pp. 215-252.

Suratteau J.-R.: Le Département du Mont-Terrible sous le régime du Directoire

(1795-1800), Paris 1965, 1082 p. Morel C.-F.: Histoire et statistique de l'ancien Evêché de Bâle, Bibliothèque jurassienne, 1959, 367 p. (1ère édition: Strasbourg 1813).

Politique intérieure:

République rauracienne et Mont-Terrible

Bessire P.-O.: Histoire du Jura bernois.

Folletête C.: Documents inédits sur l'histoire de la Révolution dans l'ancien Evêché de Bâle.

Gautherot G.: Un casus belli franco-helvétique en 1792 et 1793.

Gautherot G.: La Révolution française dans l'ancien Evêché de Bâle.

Godechot J.: Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire, Paris 1951, 687 p.

Morel C.-F.: Histoire et statistique de l'ancien Evêché de Bâle.

Suratteau J.-R.: Le Département du Mont-Terrible sous le régime du Directoire.

Prévôté de Moutier-Grandval

Bessire P.-O.: Histoire du Jura bernois.

Clémençon, abbé: Réflexions sur les observations naturelles et politiques... du général Demars.

Folletête C.: Documents inédits sur l'histoire de la Révolution dans l'Evêché de

Folletête C.: La Prévôté de Moutier-Grandval pendant la Révolution.

Gautherot G.: Un casus belli franco-helvétique en 1792 et 1793.

Suratteau J.-R.: Le Département du Mont-Terrible sous le régime du Directoire.

Erguel

Bessire P.-O.: Histoire du Jura bernois.

Bernard: Mémoire présenté aux L. Cantons Suisses en Octobre 1794 par les 4 Communautés de Saint-Imier, Sonvilliers, Villeret, Courtelary, « Actes » 1899-1901, pp. 122-140.

Folletête C.: Documents inédits sur l'histoire de la Révolution dans l'Evêché de

Gautherot G.: La Grande Révolution dans le Val de Saint-Imier.

Joliat H.: Documents sur la seigneurie d'Erguel.

Bellelay et Courtine

Bessire P.-O.: Histoire du Jura bernois.

Folletête C.: Documents inédits sur l'histoire de la Révolution dans l'Evêché de

Gautherot G.: Un casus belli franco-helvétique en 1792 et 1793.

Gautherot G.: La Lutte d'une abbaye jurassienne contre la Révolution française. Saucy P.-S.: Histoire de l'ancienne abbaye de Bellelay, Bibliothèque jurassienne, 1958, 376 p. (1ère édition: Porrentruy 1869).

Wyss A.: Die ehemalige Prämonstratenserabtei Bellelay, Berne 1960, 190 p.

Vie sociale:

Gerber R.: Un pasteur jurassien au XVIIIe siècle, « Actes » 1922, pp. 22-42.

Haldimann Dr: Un écrivain et penseur jurassien: le pasteur Frêne de Tavannes, «Actes» 1942, pp. 183-193.

Joliat H.: Documents sur la seigneurie d'Erguel. Junod Ch.: Le pasteur Ch.-F. Morel, témoin de l'histoire du Jura bernois à l'époque révolutionnaire, « Actes » 1965-66, pp. 113-281.

Morel C.-F.: Histoire et statistique de l'ancien Evêché de Bâle.

Rais A.: Livre d'or des familles jurassiennes, T. I, Porrentruy 1968, 383 p.

Saucy P.-S.: Histoire de l'ancienne abbaye de Bellelay.

Simon Ch.-A.: Le Jura protestant de la Réforme à nos jours, Bienne 1951, 375 p.

Vie quotidienne:

Frêne T.-R.: Cléobule ou pensées diverses d'un pasteur de campagne, 1807.

Gerber R.: Un pasteur jurassien au XVIIIe siècle.

Junod Ch.: Le pasteur Ch.-F. Morel, témoin de l'histoire du Jura bernois à l'époque révolutionnaire.

Morel C.-F.: Histoire et statistique de l'ancien Evêché de Bâle.

Le pasteur, l'homme:

Gerber R.: Un pasteur jurassien au XVIIIe siècle.

Haldimann Dr: Un écrivain et penseur jurassien: le pasteur Frêne de Tavannes. Junod Ch.: Le pasteur Ch.-F. Morel, témoin de l'histoire du Jura bernois à l'époque révolutionnaire.

Morel C.-F.: Histoire et statistique de l'ancien Evêché de Bâle. Simon Ch.-A.: Le Jura protestant de la Réforme à nos jours.

Walzer P.-O. (sous la dir. de): Anthologie jurassienne.

Etablissement des notes:

Bessire P.-O.: Histoire du Jura bernois, édition de 1968 (BESSIRE). *** Carte nationale de la Suisse 1:25 000. Bellelay, Moutier (CNS).

*** Dictionnaire historique et biographique de la Suisse, Neuchâtel 1921-1934 (DHBS).

Folletête E.: Rauracia sacra ou dictionnaire historique du clergé catholique jurassien.

1ère partie, clergé séculier, « Actes » 1931, pp. 97-214 (FOLLETÊTE 1931). 2e partie, clergé régulier, « Actes » 1933, pp. 71-130 (FOLLETÊTE 1933).

Gautherot G.: La Révolution française dans l'ancien Evêché de Bâle, tome 1er (GAUTHEROT I).

Gautherot G.: La Lutte d'une abbaye jurassienne contre la Révolution française (GAUTHEROT II).

*** Glossaire des patois de la Suisse romande, Neuchâtel et Paris 1924-1970 (GPSR).

Godefroy É.: Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle, Paris 1880-1902, réédition Vaduz et New-York 1961 (GODEFROY).

Henggeler R.: Helvetia sacra, Zoug 1961, 288 p. en 3 fascicules (HELVETIA). Huguet E.: Dictionnaire de la langue française du seizième siècle, Paris 1925-1967 (HUGUET).

Littré E.: Dictionnaire de la langue française, rééd. Paris 1956-1958 (LITTRÉ). Mülinen E.-F. de: Rauracia sacra ou dictionnaire historique du clergé catholique jurassien, « Actes » 1863, pp. 201-328 (MULINEN).

Pierrehumbert W.: Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand, Neuchâtel 1926 (PIERREH.).

Quiquerez A.: Histoire de la Révolution dans l'Evêché de Bâle 1791, Porrentruy 1881, 299 p. (QUIQUEREZ).

Rais A.: Livre d'or des familles jurassiennes (RAIS).

Robert P.: Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris 1953-1964 (ROBERT).

Saucy P.-S.: Histoire de l'ancienne abbaye de Bellelay (SAUCY).

Simon Ch.-A.: Le Jura protestant de la Réforme à nos jours (SIMON).

Suratteau J.-R.: Le Département du Mont-Terrible sous le régime du Directoire (1795-1800) (SURATTEAU).